

Communiqué de presse

Vigilances météorologique et crues dans le sud de la Haute-Garonne – Point de situation

Toulouse, le
20 juin 2013
n°10
à 10h

La préfecture de la Haute-Garonne appelle à la plus grande vigilance et met en place son dispositif d'urgence. Le COD de la préfecture est activé depuis mardi matin.

- **Météo et crues :**

Garonne Amont et la Neste : passées en vigilance crues jaune, la décrue est amorcée sur l'ensemble du tronçon.

Garonne toulousaine et Ariège Hers vif : passés en vigilance vert

Arrats Gimone Save Touch : restent en vigilance crues jaune

- **Evacuations :**

80 personnes sont toujours évacuées.

150 petits déjeuners ont été acheminés à St Béat et Cierp.

Aucune victime connue n'est à déplorer.

- **Routes :**

RD 825 et RD 125 sont ouvertes, mais réservées aux secours, aux riverains et aux dessertes locales.

L'accent est mis sur la vérification de l'état des routes, des habitations et le ravitaillement.

- **SNCF :**

La circulation ferroviaire est bloquée entre Montréjeau et Luchon (durée estimée entre 3 et 5 jours). Pas de bus de substitution.

- **Education nationale :**

Fermeture aujourd'hui : - des écoles élémentaires et maternelle de Valentine, école élémentaire de Saint Beat, école élémentaire de Marignac, Bagnères de Luchon, Fos, Cierp Gaud.

- de la cité scolaire de Bagnères de Luchon et du collège de

Saint Beat.

- **Electricité :**

22 habitations sur Luchon et 198 habitations à Saint Beat sont encore privées d'électricité.

- **Eau potable :**

Approvisionnement en cours sur les communes de St Beat, Arlos et OO.

Contacts Presse

Sophie LESAFFRE
0534453831

Virginie AVIZOU
0534453617

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

- **Procédure pour l'indemnisation des dégâts :**

- pour les particuliers : contacter son assureur et/ou sa société de garantie assistance ; réunir tous les justificatifs disponibles (factures, photos, ...); contacter sa mairie dans le cadre de la procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.
- pour les collectivités : inventorier les dommages et les signaler à la préfecture.

Le préfet engage chacun à être très vigilant et à respecter les consignes de sécurité.

**Un numéro d'appel d'urgence a été mis en place :
0 811 000 631**

Rappel aux usagers concernant les crues :

Ces conditions météorologiques appellent une vigilance accrue de la part de tous.

- ⊛ Tenez-vous informé de la situation. Certains cours d'eaux connaissent une montée rapide des eaux.
- ⊛ Soyez vigilants si vous vous situez à proximité d'un cours d'eau ou d'une zone habituellement inondable. Evitez les zones inondées.
- ⊛ Conformez-vous à la signalisation routière. Ne franchissez pas les protections mises en place.

Rappel aux usagers concernant les zones inondées :

- ⊛ Renseignez-vous avant d'entreprendre vos déplacements et soyez très prudents. Respectez, en particulier, les déviations mises en place.
- ⊛ Ne vous engagez en aucun cas, à pied ou en voiture, sur une voie immergée.
- ⊛ Dans les zones habituellement inondables, mettez en sécurité vos biens susceptibles d'être endommagés et surveillez la montée des eaux. Déplacez les véhicules susceptibles d'être touchés par les inondations vers des points hauts. Veillez à ne gêner en aucun cas la progression des secours, ni à obstruer ou restreindre les axes de circulation.

Pour tout renseignement complémentaire :

<http://france.meteofrance.com/vigilance/Accueil>
www.vigicrues.ecologie.gouv.fr
www.hpgaronne.ecologie.gouv.fr